5 mars 2025

CSA SPIP du 06.03.2025
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce CSA s'ouvre alors même que l'actualité nationale nous rappelle toute la dimension préoccupante des bouleversements climatiques qui frappent de plein fouet, depuis ce week-end-end, nos collègues de la Réunion. Qu'ils soient assurés de tout le soutien du **SNEPAP-FSU**.

Ce CSA s'ouvre alors même que les fonctionnaires sont sanctionnés pour avoir osé... être malades ! En effet, en plus du jour de carence, désormais, leur salaire est amputé de 10% pendant un arrêt maladie. Le **SNEPAP-FSU** ne peut se satisfaire que le gouvernement ait seulement renoncé, grâce à la mobilisation des agents en décembre 2024, à 2 jours supplémentaires de carence.

Ce CSA s'ouvre alors même que les personnels des SPIP attendent d'être rassurés sur bien des sujets :

- La reconnaissance de la place du SPIP par notre ministre.
- Les promesses et inquiétudes liées aux Etats Généraux de l'Insertion et de la Probation.
- La doctrine de l'établissement de haute sécurité, dont la place des SPIP dans la prise en charge de ces publics.
- La défense des activités socio-culturelles mises en œuvre auprès des personnes détenues et des usagers du milieu ouvert.
- La reprise de l'expérimentation de PRISME et son déploiement sur la DISP Grand-Est.
- Des informations claires sur les conditions de la mobilité des CPIP (calendrier de la campagne, critères appliqués).

Sans compter les sujets sur lesquels le SNEPAP-FSU continue de demander un examen par la DAP, parmi lesquels :

- Un cadre national pour les astreintes des DPIP et des ASE,
- L'actualisation de la note DAP sur le télétravail,
- La régularisation du montant de l'ISS perçu sur les 4 dernières années.
- Qu'en est-il également de la revalorisation de l'IFSE des DPIP, prévue initialement en septembre 2024 et qui n'est toujours pas en œuvre ?

Alors que la politique de lutte contre le narcotrafic va entraîner un budget considérable annoncé de 4 millions d'euros, nous ne pouvons que nous interroger sur les arbitrages

COMMUNIQUÉ NATIONAL

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

financiers, dans un contexte où les recrutements de personnels en SPIP sont davantage restreints et où les agents sont confrontés à des baisses de budget pour mener leurs actions.

Malgré le nombre important de sujets en suspens, l'administration a initialement convoqué notre instance avec un **ordre du jour des plus restreints**, à savoir l'examen du référentiel de labellisation mineurs en établissement pénitentiaire pour mineurs et quartier pour mineurs (pour information).
Le projet de note DAP relative à l'ARSE sous condition suspensive a été ajouté à l'ordre du jour, à la suite de la publication du décret idoine.
De plus, à la demande du **SNEPAP-FSU**, un point sur l'état d'avancement et le calendrier des travaux 2025 a été ajouté, notamment sur la question du label qualité, la cartographie des SPIP et le RPO3.

Pour le SNEPAP-FSU, il est impératif que la DAP ne se laisse pas emporter par le flot impétueux de la vague sécuritaire impulsée par le ministre de la Justice, et affirme plutôt ses missions ainsi que l'intégrité et l'expertise de ses agents, notamment ceux des SPIP.
Cessons les tergiversations inutiles et chronophages pour les services, qui ne sont qu'écrans de fumée destinés à satisfaire une part de l'opinion publique et de la presse!

Le SNEPAP-FSU attend de l'administration des actions fortes pour lutter contre la désinformation et défendre la place centrale du SPIP dans l'exécution des peines.

COMMUNIQUÉ NATIONAL

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN